

Colloque

France-Empire ottoman

XVI^e- XX^e siècle

Nouveaux regards sur les « capitulations » :
sources, origines et survivances

Résumés des communications
et notices biographiques



Copyright © MEAE 2019

Rédaction et conception graphique : MEAE/AR/PUBL/Pôle Communication

Impression : Service reprographie du MEAE - La Courneuve - Direction DIL

Photographie / image: © Archives diplomatiques

SOMMAIRE DES COMMUNICATIONS

INTRODUCTION - Les capitulations : une histoire complexe et compliquée.	4
LES CAPITULATIONS - ESSAI D'INVENTAIRE. TABLE RONDE animée par Isabelle RICHEFORT, conservatrice en chef du patrimoine, directrice adjointe aux Archives diplomatiques.	4
L'ombre portée des croisades tardives : comment les épaves ottomanes du trésor des chartes furent transformées en monuments diplomatiques.....	4
Les capitulations dans la collection des Traités et la Correspondance politique.....	5
Capitulations et relations franco-ottomanes dans les fonds du département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France (XVI ^e -XVII ^e siècles).	5
Le fonds turc de la BULAC.	6
Pour une histoire ouverte des capitulations : sources extra-muros, variations sémantiques et jeux d'échos archivistiques - Vincent Lemire, Centre de recherche français à Jérusalem	6
La langue politique ottomane dans les Capitulations accordées à la République de Venise par Ibrahim I ^{er} (1641)	7
1569. Les premières capitulations ?.....	7
Capitulations françaises, capitulations vénitiennes : esquisse d'une comparaison.	8
La protection des Français dans les capitulations : principes et réalité aux XVII ^e et XVIII ^e siècles.	8
Protégés et conflits de juridiction dans l'Empire ottoman du XIX ^e siècle.	9
La période tardive (fin XIX ^e -première moitié du XX ^e siècle), entre fin des capitulations et tentatives d'en prolonger l'existence sous d'autres formes.	10
La fin des Capitulations : le cas de l'Égypte (1937-1949).	10
Le devenir actuel de la protection française : un engagement essentiel au service des populations.	11

INTRODUCTION - Les capitulations : une histoire complexe et compliquée.

Que sont donc les capitulations ? S'agit-il de véritables traités ou simplement de concessions unilatérales ? Leur portée est-elle avant tout commerciale et religieuse ou surtout politique et juridique ? Font-elles partie de l'héritage byzantin ou faut-il plutôt y voir un apport original ottoman au droit islamique ? Quand et comment ces documents sont-ils devenus le fondement de la domination économique et politique que l'Europe finit par exercer sur l'Empire ottoman pendant le dernier siècle de son existence ? Autant de questions que nous évoquerons pour retracer l'histoire pluriséculaire de ces fameuses capitulations qui firent couler tant d'encre et dont le souvenir, souvent teinté par des considérations politiques et idéologiques, complique l'analyse d'un phénomène historique fort complexe.

Edhem ELDEM, professeur à l'Université de Boğaziçi, est titulaire de la chaire internationale d'histoire turque et ottomane au Collège de France. Il a également enseigné à Berkeley, Harvard, Columbia, à l'EHESS, l'EPHE, l'ENS et a été *fellow* au Wissenschaftskolleg de Berlin. Ses travaux portent sur le commerce du Levant, l'histoire de la Banque ottomane, l'épigraphie funéraire, l'histoire de l'archéologie et de la photographie dans l'Empire ottoman, les transformations d'Istanbul au tournant du vingtième siècle, les biographies à la fin de l'Empire et les dynamiques de l'occidentalisation.

LES CAPITULATIONS - ESSAI D'INVENTAIRE. TABLE RONDE animée par Isabelle RICHEFORT, conservatrice en chef du patrimoine, directrice adjointe aux Archives diplomatiques.

L'ombre portée des croisades tardives : comment les épaves ottomanes du trésor des chartes furent transformées en monuments diplomatiques.

La présence au trésor des chartes des rois de France de quelques épaves ottomanes est difficile à expliquer : la fonction particulière de ce dépôt de titres, nourri, jusqu'à la fin du XVI^e siècle avant de se fossiliser tout à fait, de séquestres et de titres isolés, permet d'entrevoir la généalogie de leur conservation, sans pouvoir la démêler tout à fait. Issus d'un "sac" attesté en 1615 et intitulé "Ligue contre le Turc", leurs dénominations fut variables, avant que l'érudition orientaliste ne s'en empare dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Après avoir été déposés dans l'Armoire de Fer, peu de temps avant la Guerre de Crimée, ils furent définitivement extraits de leur contexte, à la faveur de l'exposition universelle de 1878, pour être exposés dans un "musée étranger" des Archives nationales qui achevait de les consacrer comme monuments isolés.

Yann POTIN est historien et archiviste. Il est chargé d'études documentaires aux Archives nationales (Département Education, Culture et Affaires sociales) et maître de conférences associé en Histoire du droit à l'Université Paris-Nord/IDPS (EA 3968). Sa thèse de l'école des chartes a été consacrée à « La mise en archives du Trésor des chartes (XIII^e-XIX^e siècle) » (2007). Il a coordonné *l'Histoire mondiale de la France* (Le Seuil, 2017) sous la direction de Patrick Boucheron et vient de publier avec Jean-François Sirinelli, *Généralisations historiennes (XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, CNRS édition, 2019. Ses recherches concernent les rapports entre l'histoire et le mythe, la construction des sources historiographiques et leur mise en discours savant, l'histoire des archives et du patrimoine.

Les capitulations dans la collection des Traités et la Correspondance politique.

Fondement juridique des relations entre la France et l'Empire ottoman, les capitulations ont rejoint la série des Traités, comme sources de droit devant faire l'objet d'une attention particulière au dépôt des Affaires étrangères, dès lors que celui-ci s'est trouvé organisé, dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Deux originaux en langue ottomane s'y trouvent aujourd'hui conservés avec leur traduction : les capitulations concédées en juin 1673 par Mehmet IV lors de l'ambassade de Nointel, celles accordées en 1740 au marquis de Villeneuve, ambassadeur et médiateur de la paix de Belgrade, par Mahmud Ier, dernier renouvellement qui prend valeur d'acte pérenne pris au nom du sultan et de ses successeurs.

La référence aux capitulations s'impose comme base des négociations. Toujours citées dans les Instructions aux ambassadeurs, quand il s'agit d'en négocier le renouvellement ou l'extension, elles donnent lieu à de nombreux recueils et transcriptions que l'on retrouve aujourd'hui dans les séries de Correspondance politique ou d'Affaires diverses politiques. Le centre de La Courneuve conserve également, dispersées dans les mêmes séries ou rassemblées en volumes, des lettres de souverain en osmanli, dont le recensement et l'étude stylistique restent à faire.

Isabelle NATHAN est conservatrice générale du patrimoine, responsable du département des Publics à la direction des Archives diplomatiques. Sa thèse d'Ecole des Chartres portait sur l'ambassade à Constantinople du comte de Saint-Priest (1768-1784).

Capitulations et relations franco-ottomanes dans les fonds du département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France (XVI^e-XVII^e siècles).

Longtemps réceptacle des papiers des serviteurs de l'État ou des grandes familles et des collections et des travaux des érudits et des historiographes, la Bibliothèque royale, puis nationale, s'est enrichie sous l'Ancien Régime et depuis la Révolution d'un grand nombre de documents liés aux capitulations accordées par les sultans aux rois de France aux XVI^e et XVII^e siècles. L'importance des fonds et des recueils de pièces originales ou de copies conservés par l'actuel département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France pour l'histoire diplomatique franco-ottomane est indiscutable. La richesse de ses fonds turcs et français peut se mesurer à l'aune des entreprises d'édition dont ils ont fait l'objet depuis le milieu du XIX^e siècle et des travaux des chercheurs qu'ils ont contribué à nourrir.

Pour de multiples raisons tenant tant à l'histoire de la transmission de ces archives qu'aux logiques documentaires d'Ancien Régime et aux cadres et méthodes de classement propres aux bibliothèques, on ne saurait embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de ces sources extrêmement dispersées et fort mal décrites au regard des critères archivistiques contemporains. Au-delà de leur simple recensement, un travail d'identification systématique de la provenance de ces masses documentaires et pièces isolées et l'amélioration de leurs descriptions archivistiques permettrait de révéler le caractère inédit d'une partie d'entre elles et de proposer aux spécialistes un état critique des sources complétant les fonds diplomatiques du ministère des Affaires étrangères.

Maximilien GIRARD, archiviste paléographe et conservateur du patrimoine, est chargé de collections modernes et contemporaines au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France (BnF). En 2016, alors en poste aux Archives nationales, il a organisé, en partenariat avec les Archives générales de l'État hellénique, le colloque « France-Grèce, 1915-

1995 : archives, histoire, mémoire », tenu au Sénat et à la Cité universitaire de Paris (actes à paraître en 2020). Il prépare actuellement avec le professeur Raymond KEVORKIAN l'édition du journal d'une rescapée du génocide arménien remis à la BnF. Ses travaux personnels portent sur la Grèce contemporaine et les relations franco-helléniques au prisme des archives françaises et grecques.

Le fonds turc de la BULAC.

Le fonds turc est l'un des fonds les plus anciens de la BULAC, héritière des bibliothèques de l'École des Jeunes de Langues (XVII^e siècle) et de l'École des Langues orientales (XVIII^e siècle). Il a bénéficié des donations de plusieurs enseignants et chercheurs, dont Jean Deny, linguiste, professeur et administrateur de l'école de 1937 à 1948. Les collections turques recèlent de nombreuses sources manuscrites et imprimées datant de l'époque ottomane, comprenant notamment des copies et traductions de capitulations, mais également divers documents diplomatiques et commerciaux.

Meriç TANIK est chargée de conversion rétrospective pour le domaine turc ottoman à la BULAC. Diplômée en histoire et est actuellement doctorante au Centre d'Études Turques, Ottomanes, Balkaniques et Centrasiatiques (CETOBaC) à l'EHESS. Sa thèse a pour objet d'étudier les transferts de savoirs qui se sont opérés entre la France et l'Empire ottoman dans les disciplines agronomique, sylvicole et vétérinaire.

Mariéva CHALVIN est titulaire d'un master de Langue, Littérature et Civilisation turques à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco). Elle est aujourd'hui bibliothécaire chargée de collections pour le domaine turc à la BULAC. Elle est également traductrice du turc vers le français et a travaillé à plusieurs reprises pour des éditeurs turcs et français pour des lectures et des corrections de traductions.

Pour une histoire ouverte des capitulations : sources extra-muros, variations sémantiques et jeux d'échos archivistiques - Vincent Lemire, Centre de recherche français à Jérusalem

Les capitulations, au sens strict, sont avant tout constituées par un corpus de documents juridiques, une collection de traités. Leur histoire commence donc forcément par un inventaire rigoureux des sources disponibles, dans les fonds documentaires conservés en Europe et en Turquie. Mais, au-delà de cette indispensable approche diplomatique, qui retrace les origines du phénomène, on peut également tenter de mesurer les effets, les pratiques et les usages d'une notion aux contours finalement assez flous du point de vue des acteurs, surtout lorsqu'on se déplace vers l'aval de la chronologie (à partir de la seconde moitié du 19^e siècle) et lorsqu'on désoriente le regard vers les sources de la pratique administrative quotidienne. « Immunités », « exemptions », « concessions », « avantages », « privilèges », « protections »... : la variation des termes employés pour désigner un ensemble de pratiques et d'usages signale le caractère parfois incantatoire d'une notion juridique complexe, souvent mal maîtrisée par ceux qui ont pourtant la charge d'en assurer l'application. À partir de la base de données du portail OPEN-JERUSALEM, on tentera d'esquisser quelques jalons d'une « histoire ouverte » des capitulations, attentive aux variations sémantiques de la notion et aux jeux d'échos archivistiques qui se dessinent entre les massifs documentaires, pour saisir une forme d'extension - ou de dilution - du domaine des capitulations.

Vincent LEMIRE, ancien élève de l'ENS Fontenay / Saint-Cloud (1994), agrégé d'histoire (1998), docteur en histoire contemporaine (2006), habilité à diriger des recherches (2019), est maître de conférences à l'Université Paris-Est. Entre 2014 et 2019 il a dirigé le projet ERC OPEN-JERUSALEM

dont les données sont accessibles sur www.openjerusalem.org. Ses travaux portent sur Jérusalem et le Proche-Orient contemporain, l'histoire environnementale et l'histoire du patrimoine. Il a notamment publié *La Soif de Jérusalem. Essai d'hydro-histoire 1840-1948* (Publications de la Sorbonne, 2010) ; *Jérusalem 1900, la ville-sainte à l'âge des possibles* (Armand Colin 2012, rééd. Points-Seuil 2016) ; il a récemment dirigé *Jérusalem. Histoire d'une ville-monde* (Champs-Flammarion 2016) ; *Le Moyen-Orient de 1876 à 1980* (Armand-Colin 2016) ; et *Ordinary Jerusalem 1840-1940. Opening New Archives, Revisiting a Global City* (Brill 2018), avec Angelos Dalachanis. Il est actuellement directeur du CRFJ (Centre de recherche français à Jérusalem, UMIFRE 7, USR-CNRS 3132).

NOUVEAUX REGARDS SUR LES CAPITULATIONS

La langue politique ottomane dans les Capitulations accordées à la République de Venise par Ibrahim I^{er} (1641)

Monté sur le trône après le long règne de Murad IV, Ibrahim I hérita d'un patrimoine de relations pacifiques avec la République de Venise, qui remontait à la fin du siècle précédent. Marchands ottomans et Vénitiens surent mettre à profit cette longue période de paix en développant des échanges commerciaux particulièrement intenses entre Venise et la Bosnie, dont le port franc de Split était le débouché maritime principal. La langue utilisée dans les Capitulations de 1641 constitue le témoignage de cette entente qui s'était parfois même concrétisée en une véritable alliance militaire contre les ennemis communs. Le texte évoque souvent comme une évidente donnée historique un rapport de « paix et amitié » entre les deux Etats, avec la sédimentation d'un riche répertoire lexical et sémantique. Trente-huit clauses avec un addendum final abordent des arguments politiques, commerciaux et militaires qui correspondaient à des situations réelles ou plausibles et qui offraient des solutions aux problèmes qui pouvaient naître dans les territoires et les espace maritimes appartenant aux deux Etats.

Vera COSTANTINI est maître de conférence à l'Université « Ca' Foscari » de Venise, et membre associé du Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (EHES Paris). Ses recherches portent sur les relations économiques entre l'Empire ottoman et la République de Venise au XVII^e siècle. *Associate Research Fellow* à l'*Italian Academy* de l'Université de Columbia (New York) en 2011, elle a travaillé sur le projet vénéto-ottoman du port de Split. Elle enseigne actuellement l'histoire et la paléographie ottomanes, l'histoire de la Turquie républicaine et l'histoire économique de la Méditerranée. Adepte de l'histoire comparée, elle cherche à vérifier l'histoire de Venise et de l'Italie à travers les sources ottomanes.

1569. Les premières capitulations ?

Au XV^e siècle, les Ottomans signent plusieurs accords capitulaires avec les Byzantins, les Républiques maritimes italiennes, la Moscovie, les Royaumes de Hongrie, de Naples et de Pologne, ainsi qu'avec les Chevaliers de Rhodes et Raguse. Bien qu'on fasse remonter les premières capitulations concédées à la France aux négociations de 1536 entre Jean de la Forêt, ambassadeur de François Ier et le grand vizir de Soliman le Magnifique Ibrahim Pacha, les chercheurs récents affirment qu'il n'y eut pas le moindre accord ratifié avant celui de 1569. Par conséquent, ce dernier - qui n'a jamais été l'objet d'une édition critique pour autant - est considéré comme le premier accord. Dans cette communication, les capitulations de 1569 sont revisitées afin d'analyser leur teneur et surtout, poser - et éventuellement, résoudre - un nouveau problème: comment se fait-il que le préambule

de cet accord mentionne une série des abus commis par des Ottomans qui peuvent être considérés comme tels seulement si on postule l'existence d'un accord préalable ?

Güneş İŞIKSEL est historien et maître de conférences à l'Université Medeniyet (Istanbul). Ses recherches portent sur les pratiques diplomatiques ottomanes à l'époque moderne. Il est notamment l'auteur de *La diplomatie ottomane sous le règne de Selîm II. Paramètres et périmètres de l'Empire ottoman dans le troisième quart du XVI^e siècle* (Peeters, 2016) et le coéditeur de *Turcs et Français. Fragments d'une histoire culturelle (1860-1960)* (Presses Universitaires de Rennes, 2014).

Capitulations françaises, capitulations vénitiennes : esquisse d'une comparaison.

Si les capitulations accordées par les sultans ottomans à la République de Venise et à ses ressortissants ont pu servir d'exemple pour le projet de capitulations rédigé en 1536 à l'initiative de Jean de La Forest, les capitulations françaises octroyées à partir de 1569 s'écartent de ce modèle. Elles divergent aussi bien dans les processus de leur négociation que dans le contenu de leurs dispositions. Alors que les capitulations françaises deviennent un instrument de pénétration et d'implantation de la France en Méditerranée orientale, reflétant les prétentions de la monarchie à l'exercice d'une forme de prépondérance dans l'Empire ottoman, les capitulations vénitiennes, qui scandent, pour une bonne partie d'entre elles, les conflits récurrents qui opposent la Sérénissime à la Porte, soulignent les aspirations vénitiennes à l'établissement d'une paix durable avec les Ottomans et leurs tentatives pour organiser des relations de voisinage apaisées entre les deux empires. La comparaison de ces textes met finalement en lumière deux modalités distinctes de la présence européenne en Méditerranée orientale à l'époque moderne.

Ancien élève de l'École normale supérieure et ancien membre de l'École française de Rome, **Géraud POUMAREDE** est professeur d'histoire moderne et directeur du Département d'Histoire de l'université Bordeaux-Montaigne. Ses recherches portent sur les rapports entre les puissances européennes et le monde ottoman, et plus généralement sur les relations internationales dans les mondes modernes. Il est l'auteur de *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs* (Paris, Presses Universitaires de France, 2004) ; il a notamment codirigé avec Lucien Bély l'ouvrage collectif *L'incident diplomatique, XVI^e-XVIII^e siècle* (Paris, Pédone, 2010), et avec Lucien Bély et Guillaume Hanotin, *La paix d'Utrecht (1713). Une diplomatie monde* (Paris, Pédone, 2019). Il vient enfin de terminer un livre sur *L'empire de Venise et les Turcs (XVI^e-XVII^e siècle)*, à paraître en 2020 chez Classiques Garnier.

Le régime de la « protection » au cœur du système des capitulations

La protection des Français dans les capitulations : principes et réalité aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Traités unilatéraux consentis par la Sublime Porte aux puissances européennes, à l'issue cependant de longues et âpres tractations, et renouvelées, en principe, à l'avènement de chaque nouveau sultan, les capitulations accordèrent à partir du XVI^e siècle pour l'essentiel des avantages commerciaux et des libertés individuelles aux ressortissants européens, dans le cadre de relations diplomatiques stables, liées à l'envoi d'un ambassadeur à Constantinople. Leur principe général s'appuyait sur une résidence « en tout repos et tranquillité » et la « protection » du sultan, ce qui servait de base à tous les privilèges des Européens, et parmi eux les sujets du roi de France, dans l'Empire ottoman. En contrepartie, les agents du Roi, ambassadeurs et consuls, s'efforçaient de faire

respecter les capitulations et de maintenir le bon ordre et la police dans les nations françaises, en rapatriant le cas échéant les fauteurs de trouble, qu'ils fussent simples marchands ou même consuls. L'étendue, la précarité et les limites de la protection accordée dans les capitulations aux XVII^e et XVIII^e siècles sont les thèmes traités par cette communication.

Chargée d'études documentaires aux Archives nationales, **Anne MEZIN** est responsable des séries AE/B/1, AE/B/III et MAR/B/7 (archives centrales des consulats d'Ancien Régime), et T (séquestres révolutionnaires, etc.). Elle est l'auteure de :

- *Les consuls de France au siècle des Lumières, 1715-1792*, Paris, Impr. Nat., Ministère des Affaires étrangères, Coll. Diplomatie et Histoire, 1997, 976 p.
- *Correspondance des consuls de France à Saint-Petersbourg (1713-1792)*, Paris, Archives nationales, 2009, 368 p.
- *Français et Ottomans en Illyrie et dans l'Adriatique au temps de Napoléon. Inventaire des Papiers du général Donzelot (1764-1843)*, Istanbul, Les éditions Isis, 2009, 592 p.
- En collaboration avec Didier OZANAM, *Économie et négoce des Français dans l'Espagne de l'époque moderne. Instructions et mémoires officiels relatifs au commerce en Espagne de la gestion de Colbert (1669) au Pacte de Famille (1761)*, Paris, Archives nationales, 2011, 510 p.
- *Correspondance des consuls de France à Cadix (1666-1792)*, Paris, Archives nationales, 2012 (publication en ligne sur le site des Archives nationales).
- *Correspondance des consuls de France à Madrid (1665-1792)*, Paris, Archives nationales, 2015 (publication en ligne sur le site des Archives nationales).
- *La correspondance commerciale des ambassadeurs de France à Constantinople (1709-1790)*, 2018 (publication en ligne sur le site des Archives nationales).

Protégés et conflits de juridiction dans l'Empire ottoman du XIX^e siècle.

L'examen des conflits de juridiction entre consuls européens, autorités ottomanes et millet (communautés ethno-confessionnelles encadrant les non-musulmans) au XIX^e siècle, pose, avec un nouveau regard, la question du statut du protégé dans l'Empire ottoman. La seconde moitié du XIX^e siècle est marquée par la volonté tant du côté des autorités ottomanes que des consuls européens de mettre fin aux abus liés à l'attribution de la protection, et aux conflits qu'ils entraînent, avec l'adoption du règlement sur les consulats étrangers de 1863 et de plusieurs circulaires ottomanes pour réviser les listes de protégés de chacun des consulats.

La découverte de plusieurs cartons d'archives sur la protection au centre des Archives diplomatiques de Nantes permet de réinterroger le statut du protégé durant cette période puis après la fin de l'Empire ottoman, lorsqu'il a officiellement disparu mais que les acteurs concernés continuent à s'en réclamer.

Docteure en histoire de l'EHESS, **Marie-Carmen SMYRNELIS** est actuellement maître de conférences à l'Institut Catholique de Paris. Elle a publié plusieurs articles sur les modalités de coexistence dans l'Empire ottoman. Elle est l'auteure de *Une société hors de soi. Identités et relations sociales à Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles* (Paris-Louvain - Peeters, 2005) et a dirigé l'ouvrage : *Smyrne, la ville oubliée ? 1830-1930. Mémoires d'un grand port ottoman* (Paris, Autrement, 2006), traduit en grec et en turc. Sa recherche actuelle porte sur les mobilités et les modes d'identification dans la Méditerranée du long XIX^e siècle.

La fin du régime des capitulations. Survivances

La période tardive (fin XIX^e-première moitié du XX^e siècle), entre fin des capitulations et tentatives d'en prolonger l'existence sous d'autres formes.

A la fin du XIX^e siècle, la France est au sommet de sa présence en Orient, notamment en Palestine, avec un réseau très étendu d'établissements de natures diverses, principalement catholiques. Protectrice des Latins de l'Empire ottoman, et par extension d'autres chrétiens unis à Rome, elle jouit d'un statut pluri-centenaire de représentante des intérêts catholiques. Se fondant sur les Capitulations passées avec la Sublime Porte, ce statut est régulièrement renouvelé, répété, réaffirmé, théorisé juridiquement et défendu politiquement ; et cela en dépit de la politique anticléricale de la Troisième République. Les bouleversements globaux et régionaux, avec le démantèlement progressif de l'Empire, et les rivalités d'autres puissances intéressées par la région, remettent toutefois en cause cette prévalence.

Se focalisant sur la Palestine de la fin du XIX^e siècle à 1948, en regardant jusqu'à nos jours, la contribution revient sur ces données et leurs contestations, comme sur les impacts du changement majeur que constituent la Première guerre mondiale, avec la dénonciation unilatérale des capitulations par un Empire ottoman qui entre en guerre du côté des Puissances centrales, puis la mise en place du mandat britannique. Où la France, plus que jamais attachée à ses prérogatives, fait tout pour les conserver, veut interpréter les traités internationaux postérieurs à la Première guerre mondiale pour en garder la substance, ou pousse à la production de nouveaux textes bilatéraux, avec le Saint-Siège notamment, qui permettront de sauver les apparences et de limiter les dégâts.

Et où la France, jusqu'au bout, espère possible la reconstitution du *statu quo ante*, et veut maintenir, encore aujourd'hui, même symboliquement, sa position privilégiée.

Historien des relations germano-israéliennes et des présences catholiques, notamment françaises et allemandes, en Palestine/Israël (1850-1948), **Dominique TRIMBUR** est chargé de mission à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, à Paris, et chercheur associé au Centre de recherche français à Jérusalem.

Il est l'auteur de nombreux articles et de plusieurs ouvrages sur ces sujets : *De la Shoah à la réconciliation ? - La question des relations RFA-Israël (1949-1956)*, Paris, CNRS-éditions, 2000 ; *De Bonaparte à Balfour - La France, l'Europe occidentale et la Palestine, 1799-1917*, Paris, CNRS éditions, 2001 (dir., avec Ran Aaronsohn ; 2^e édition: 2008) ; *Une École française à Jérusalem - De l'École pratique d'Études bibliques des Dominicains à l'École Biblique et Archéologique Française de Jérusalem*, Paris, Ed. du Cerf, 2002 ; *Entre rayonnement et réciprocité - Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; *Europäer in der Levante - Zwischen Politik, Wissenschaft und Religion (19.-20. Jahrhundert) - Des Européens au Levant - Entre politique, science et religion (XIX^e-XX^e siècles)*, Munich, Oldenbourg, 2004 ; *De Balfour à Ben Gourion - Les puissances européennes et la Palestine, 1917-1948* (dir., avec Ran Aaronsohn, Paris, CNRS éditions, 2008) ; *Europa und Palästina 1799-1948: Religion - Politik - Gesellschaft/Europe and Palestine 1799-1948: Religion - Politics - Society* (dir., avec Barbara Haider-Wilson, Vienne, Académie autrichienne des sciences, 2010).

La fin des Capitulations : le cas de l'Égypte (1937-1949).

Centrée sur l'étude du cas égyptien sur un temps long (XIX^e siècle-1949), l'intervention s'intéressera à la suppression du régime des capitulations dans le royaume d'Égypte par la convention de Montreux en mai 1937 et à ses survivances jusqu'en 1949. Elle présentera successivement les caractéristiques du régime capitulaire en vigueur en Égypte, la rupture

de la convention de Montreux qui y met fin tout en proposant une phase transitoire de maintien de certaines garanties pour les ressortissants des puissances capitulaires, et enfin la négociation par ces dernières de conventions d'établissement destinées à prendre le relai du régime capitulaire en 1949.

Archiviste-paléographe et docteur en histoire contemporaine, **Séverine BLENNER-MICHEL** est conservateur en chef du patrimoine aux Archives diplomatiques, chef de pôle traitement et communication des fonds au sein du département des Archives. Elle est notamment responsable des fonds de la direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Le devenir actuel de la protection française : un engagement essentiel au service des populations.

Si, comme l'écrit Paul RICOEUR, « *la mémoire est une structure du futur* », le propos de cette communication est tout tracé.

Il s'agira en effet de montrer, à partir de l'expérience concrète actuelle du poste diplomatique de Jérusalem, comment les engagements historiques et diplomatiques de la France contractés depuis les Capitulations du XVI^e siècle jusqu'aux traités et accords du XX^e siècle (Mytilène-Constantinople avec l'Empire ottoman en 1901 et 1913, Chauvel-Fischer avec l'Etat d'Israël en 1948-1949 et Laboulaye-Miden avec l'Autorité palestinienne en 1997), sont plus que jamais d'actualité. Ils conservent leur importance et leur efficacité (qu'il faut défendre quotidiennement) dans un contexte géopolitique et religieux où les communautés chrétiennes et leurs institutions sont en situation précaire, à l'instar de la population palestinienne dans son ensemble et, pour les chrétiens d'Israël, sur fond d'une société divisée où les « tribus » l'emportent sur le rêve d'unité qui avait prévalu lors de la naissance de l'Etat avec les risques de confrontation entre identités qui s'attachent à cette « balkanisation » du sionisme originaire.

La tâche du Consulat général de France à Jérusalem, déjà atypique s'agissant de ses missions politique et consulaire, est encore plus originale pour ce qui lui incombe à l'égard des « affaires religieuses ». On s'attachera à définir les contours et les enjeux concrets de cette mission, inséparable des deux autres, tout en montrant les attaques dont elle est l'objet, tant du côté des institutions politiques israéliennes et palestiniennes que du côté des partenaires historiques de notre protection.

Membre de la Compagnie de Jésus (ordre des Jésuites), **Luc PAREYDT** a suivi des études supérieures de philosophie (doctorat), de médecine et de théologie. Il a enseigné la philosophie pendant 20 ans en classes de Terminale, en classes préparatoires et en faculté. Depuis 2013, il est agent contractuel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en poste au Consulat général de France à Jérusalem, comme Conseiller pour les affaires religieuses.



CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

3 rue Suzanne Masson 93120 La Courneuve

Contact : lecture.archives@diplomatie.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques

f [Archives.diplomatiques](#)

